

## **Extrait du registre des délibérations**

L'an deux mil treize, le vingt-sept mars à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la commune d'Esnandes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yann Juin, Maire.

Date de convocation : 21/03/2013

Présents (13) : Yann Juin, Michel Rougier, Jean-Pierre Roblin, Fabrice Brisson, Françoise Guigard, Sylvia Pain, Christine Kubicek, Manuel Mandon, Robert Portier, Alain Bouvet, Paul Couzard, David Loutreuil et Joël Deschamps.

Absents représentés (4) : Pascale Buronfosse Bjaï à Michel Rougier, Béatrice Vinet à Sylvia pain, Virginie Vincendeau à Françoise Guigard, Christine Guézou à Jean-Pierre Roblin.

Absents non représentés (2) : Béatrice Gomit, Yvan Bailly.

Secrétaire de séance : David Loutreuil

Les délibérations ont toutes été adoptées par 17 voix sauf les 4 premières puisque Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des Comptes Administratifs.

### **2013 – 01/03 – Compte Administratif 2012 – Budget principal de la Commune**

#### Section de fonctionnement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2012</b>	1.396.421,92 €	1.516.066,78€	119.644,86 €
<b>Résultats 2011 reportés en 2012</b>		354.841,81 €	354.841,81 €
<b>Résultats à affecter</b>	1.396.421,92 €	1.870.908,59 €	<b>474.486,67 €</b>

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = + **474.486,67 €**

#### Section d'investissement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2012</b>	2.820.443,96 €	2.505.298,43€	- 315.145,53 €
<b>Résultats 2011 reportés en 2012</b>		139.769,80 €	139.769,80 €
<b>Résultats à reporter</b>	2.820.443,96 €	2.645.068,23€	<b>- 175.375,73 €</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement = - 175.375,73 € (à affecter au 001 sur le BP 2013 à savoir en dépenses d'investissement).

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

## 2013 – 02/03 – Compte Administratif 2012 – Budget annexe du Camping Municipal

### Section d'exploitation

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2012</b>	44.598 €	39.968,85 €	
<b>Résultats 2011 reportés en 2012</b>			
<b>Résultats à affecter</b>	44.598 €	39.968,85 €	<b>- 4.629,15 €</b>

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = - 4.629,15 (à affecter au 001 en dépenses d'exploitation au BP 2013) €

### Section d'investissement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2012</b>	7.931,96 €	18.125,50 €	10.193,54 €
<b>Résultats 2011 reportés en 2012</b>	2.602,30 €		-2.602,30 €
<b>Résultats à reporter</b>	10.534,26 €	18.125,50 €	<b>7.591,24 €</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement = 7.591,24 € (à affecter au 001 en recettes d'investissement). Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

## 2013 – 03/03 – Compte Administratif 2012 – Budget annexe de la Zone Commerciale

### Section de fonctionnement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2012</b>	358,70 €	22.792,58 €	22.433,88 €
<b>Résultats 2011 reportés en 2012</b>			
<b>Résultats à affecter</b>	358,70 €	22.792,58 €	<b>22.433,88 €</b>

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = + **22.433,88 €** (à affecter au 1068 en recettes d'investissement au BP 2013)

### Section d'investissement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2012</b>	6.674,60 €	23.583,48 €	16.908,88 €
<b>Résultats 2011 reportés en 2012</b>	12.356,21 €		-12.356,21 €
<b>Résultats à reporter</b>	19.030,81 €	23.583,48 €	<b>4.552,67 €</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement = 4.552,67 € (à affecter au 001 en recettes d'investissement au BP 2013).

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

## 2013 – 04/03 – Compte Administratif 2012 – Budget annexe du Photovoltaïque

### Section de fonctionnement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2012</b>	4.943,50 €	43.954,56 €	39.011,06 €
<b>Résultats 2011 reportés en 2012</b>	7.408,74 €		-7.408,74 €
<b>Résultats à affecter</b>	12.352,24 €	43.954,56 €	<b>31.602,32 €</b>

Solde d'exécution de la section de fonctionnement = 31.602,32 € (à affecter au 1068 en recettes d'investissement au BP 2013)

### Section d'investissement

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>SOLDE</b>
<b>Opérations sur l'exercice 2012</b>	3.669,21 €	0	-3.669,21 €
<b>Résultats 2011 reportés en 2012</b>	12.591,90 €	0	-12.591,90 €
<b>Résultats à reporter</b>	16.261,11 €	0	<b>-16.261,11 €</b>

Solde d'exécution de la section d'investissement = -16.261,11 € (à affecter au 001 en dépenses d'investissement au BP 2013).

Monsieur le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

## 2013 – 05/03 – Approbation du Compte de gestion 2012

Monsieur le Maire rentre en séance et reprend la présidence afin de présenter aux membres du Conseil municipal le compte de gestion 2012 établi par le Receveur Municipal. Il salue et remercie l'ensemble des services de la Trésorerie Principale placés sous la responsabilité de Madame Maryse Pascal, Trésorière principale depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le compte de gestion 2012 est jugé conforme et est approuvé par les membres du Conseil Municipal.

## 2013 – 06/03 - Affectations des résultats

### **Affectation du résultat – Budget principal de la commune**

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2012,

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Monsieur le Maire propose que l'excédent de fonctionnement 2012 de **474.486,67 €** soit affecté :

- **180.000 €** à la section de fonctionnement (compte 002 en tant que recettes de fonctionnement au BP 2013),
- **294.486,67 €** à la section d'investissement (compte 1068 en tant que recettes d'investissement au BP 2013).

### **Affectation du résultat – Budget annexe du Camping municipal**

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2012,

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M4,

Monsieur le Maire propose que le déficit d'exploitation 2012 de **-4.629,15 €** soit affecté à la section de fonctionnement (compte 001) au BP 2013. Quant à l'excédent d'investissement de **7.591,24 €**, il est affecté à la section d'investissement au BP 2013.

### Affectation du résultat – Budget annexe de la Zone commerciale

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2012,

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M14,

Monsieur le Maire propose que l'excédent de fonctionnement 2012 de **22.433,88 €** soit affecté en recettes à la section d'investissement (1068) au BP 2013. Quant à l'excédent d'investissement de **4.552,67 €**, il reste affecté à la section d'investissement au BP 2013.

### Affectation du résultat – Budget annexe du Photovoltaïque

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2012,

En application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction comptable M41,

Monsieur le Maire propose que l'excédent de fonctionnement 2012 de **31.602,32 €** soit affecté en recettes à la section d'investissement (compte 1068) au BP 2013. Quant au déficit de **16.261,11 €**, il reste affecté à l'investissement au BP 2013.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent les affectations de résultats présentés :

- Affectation du résultat 2012 de la commune,
- Affectation du résultat 2012 du camping municipal,
- Affectation du résultat 2012 de la zone commerciale,
- Affectation du résultat 2012 du Photovoltaïque.

### 2013 – 07/03 – Budget Principal de la commune

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2013 de la commune qui peut se résumer de la manière suivante :

#### Section de fonctionnement

	Opération de l'exercice	Résultat reporté 2012	Total
Dépenses	1.672.248 €		<b>1.672.248 €</b>
Recettes	1.492.248 €	180.000 €	<b>1.672.248 €</b>

#### Section d'investissement

	Opération de l'exercice	Résultat reporté 2012	Total
Dépenses	2.441.162 €	175.375,73 €	<b>2.616.537,73 €</b>
Recettes	2.322.051,06 €	294.486,67 €	<b>2.616.537,73 €</b>

**Total du budget primitif de la commune :**

**1.672.248 € + 2.616.537,73 € = 4.288.785,73 €**

### 2013 – 08/03 – Budget annexe du Camping municipal – 2013

Monsieur le Maire présente le Budget annexe 2013 du camping qui peut se résumer de la manière suivante :

#### Section de fonctionnement

	Opération de l'exercice	Résultat reporté	Total
Dépenses	40.081,04 €	4629,15 €	44.710,19 €
Recettes	44.710,19 €		44.710,19 €

### Section d'investissement

	<b>Opération de l'exercice</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total</b>
Dépenses	7.591,24 €		7.591,24 €
Recettes	0 €	7.591,24 €	

**Total du budget annexe « Camping » = 44.710,19 + 7.591,24 = 52.301,43 €**

### **2013 – 09/03 – Budget annexe de la zone commerciale**

Monsieur le Maire présente le Budget annexe 2013 de la zone commerciale qui peut se résumer de la manière suivante :

### **Section de fonctionnement**

	<b>Opération de l'exercice</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total</b>
Dépenses	27.500 €		27.500 €
Recettes	27.500 €		27.500 €

### **Section d'investissement**

	<b>Opération de l'exercice</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total</b>
Dépenses	12.000 €	14.986,55 €	26.986,55 €
Recettes	22.433,88	4.552,67 €	26.986,55 €

**Total du Budget annexe de la Zone commerciale : 27.500 € + 26.986,55 € = 54.486,55 €.**

### **2013 – 10/03 – Budget annexe du Photovoltaïque**

Monsieur le Maire présente le Budget annexe 2013 du Photovoltaïque qui peut se résumer de la manière suivante :

### Section de fonctionnement

	<b>Opération de l'exercice</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total</b>
Dépenses	20.000 €		20.000 €
Recettes	20.000 €		20.000 €

### Section d'investissement

	<b>Opération de l'exercice</b>	<b>Résultat reporté</b>	<b>Total</b>
Dépenses	15.341,21 €	16.261,11 €	31.602,32 €
Recettes	0 €	31.602,32 €	31.602,32 €

**Total du budget annexe « Photovoltaïque » = 20.000 € + 31.602,32 € = 51.602,32 €**

### **2013 – 11/03 – Fiscalité – Taux d'imposition 2013**

Vu la présentation du Budget principal de la commune lors des différentes réunions de commission des finances et de municipalité,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive les taux des contributions directes comme suit :

- Taxe d'habitation : 14,50 %
- Taxe foncière bâtie : 26,50 %
- Taxe foncière non bâtie : 69,50 %

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil municipal acceptent de maintenir les taux d'imposition ci-dessus pour l'année 2013 et autorisent Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'état de notification des trois taux d'imposition (état n°1259).

### **2013 – 12/03 – Ligne de trésorerie**

Vu la délibération 2011/10/03 relative à l'ouverture d'une ligne de trésorerie interactive,

Vu la consultation lancée le 25 février 2013,

Vu la proposition émise par la CE Poitou-Charentes pour une durée d'1 an à compter du 25/04/2013,

Vu les besoins ponctuels de trésorerie dans l'attente des retours de subvention,

Monsieur le Maire propose de contracter auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Poitou-Charentes une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de **800.000 €** dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet). Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

**LA COMMUNE D'ESNANDES** décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne aux conditions suivantes :

- Montant : **800.000 Euros**
- Durée : **un an maximum**
- Taux d'intérêt applicable : **taux fixe de 1.92 %**

à un tirage (selon le choix d'index réalisé par l'Emprunteur, à chaque demande de versement des fonds) :

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle

- Commission d'engagement : 800 euros

- Commission de gestion : Néant

- Commission de mouvement : Néant

- Commission de non-utilisation : 0.50% sur la partie non utilisée

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur. Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, ou son représentant :

- à signer la convention avec la Caisse d'Épargne,

- à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues dans ladite convention.

### **2013 – 13/03 – Marchés signés en 2012 – information au conseil**

Vu le code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-17, L 2122-18, L 2122-20, L 2122-22-4, L 2122-23, L2131-1 et L 2131-2,

Vu la délibération du 14 mars 2008 par laquelle Monsieur le Maire a délégué sa compétence et sa signature aux adjoints et conseillers municipaux délégués,

Vu les arrêtés du 18 décembre 2008 et du 21 avril 2010 par lesquels Monsieur le Maire a subdélégué sa compétence et sa signature aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués,

Considérant qu'il appartient à Monsieur le Maire de rendre compte des décisions prises dans le cadre des délégations, il est fait un état récapitulatif des marchés passés dans l'année 2012 :

<b>MONTANT DU MARCHÉ ≥ 20 000 € HT et ≤ 90 000 € HT</b>				
Objet du marché	Date OS notifi <sup>o</sup>	Nom de l'attributaire	Adresse	Montant du Marché €HT
<b>Marchés de SERVICES</b>				
restauration	15/06/2012	API	Direction Littoral atlantique - 16 impasse gaston chavatte - 85000 La Roche/Yon	76.098
Assurances (5 lots)	27/12/2012	SMACL	141, ave Salvador Allende 79031 NIORT cédex 9	25.796,61
<b>Marchés de TRAVAUX : extension et restructuration des équipements publics</b>				
Lot 3 - Etanchéité	12/03/2012	Chatel Etanchéité	Rue de l'Eolienne - ZA de l'Aubépin - 17220 Salles sur Mer	26.704,51
Lot 6 - Menuiseries Intérieures	12/03/2012	ADM BRODU	La Marinière - 85280 La Ferrière	30.000

<b>MONTANT DU MARCHÉ ≥ 90 000 € HT et ≤ seuil de procédure formalisée (= 2 000 000 € HT fournitures et services / 5 M€ HT travaux)</b>				
Objet du marché	Date OS notification	Nom de l'attributaire	Adresse	Montant du marché €HT
<b>Marchés de TRAVAUX : extension et restructuration des équipements publics</b>				
Lot 1 Gros Œuvre	12/03/2012	SAS Ivan Billard	1 rue des Greffières 17140 LAGORD	193.860,92
Lot 2 Charpente ossature bois	12/03/2012	Chansigaud	ZA les Beauvoirs 17137 Marsilly	117.217,22
Lot 5 - Menuiseries extérieures	12/03/2012	Regondeau PVC +	15 rue des Entrepreneurs 17320 Marennes	68.339,25
Lot 7- Cloisons Plafonds	12/03/2012	Douzille	3 rue des Greffières - 17470 Lagord	103.717,56
Lot 8 - Chape carrelage revêtements PVC	12/03/2012	Groupe Vinet SA	5 avenue de la Loge - B.P. 1034 - 86060 Poitiers Cedex 09	75.000
Lot 10 - Electricité	12/03/2012	Synertec	2 rue de la Madeleine - 17220 la Jarrie	74.968,77
Lot 11 - Plomberie	12/03/2012	Aunis Saintonge Thermique	10 Avenue F Mitterand - 17700 Surgères	170.000
Lot 12 - Equipements de cuisine panneaux isothermiques	12/03/2012	LFV Pro Cuisines	11 rue Archimède - Zac Belle Aire Nord - 17440 Aytré	70.485,70

**2013 – 14/03** – Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) de l'agglomération rochelaise – Convention cadre – Autorisation de signature.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le Code de l'Environnement et notamment l'article L211-7 ;

**VU** la Loi Grenelle 2 et ses décrets d'application ;

**VU** la Circulaire du 12 mai 2011 relative à la labellisation et au suivi des projets « PAPI 2011 » et opérations de restauration des endiguements « PSR » ;

**VU** l'appel à Projet de l'Etat pour un Programme d'Actions de Prévention des Inondations « De la stratégie aux programmes d'actions » (Cahier des Charges) ;

**VU** le périmètre défini par Monsieur le Préfet dans son courrier du 24 mai 2011 relatif à la défense des côtes et à la mise en œuvre locale du Plan de Submersion Rapide (PSR).

**CONSIDERANT** la responsabilité des collectivités territoriales en termes de protection des biens et des personnes ;

**CONSIDERANT** les dommages causés par les événements climatiques exceptionnels et notamment ceux dus aux tempêtes Martin le 27 décembre 1999 et Xynthia le 28 février 2010 ;

**CONSIDERANT** les mesures de prévention et de protection de la population à mettre en œuvre pour éviter que se reproduisent les conséquences tragiques de ces événements climatiques exceptionnels ;

**CONSIDERANT** la délibération du n°2012 – 08/06 du 15 juin 2012, engageant, la Commune, sous réserve de la labellisation du projet de PAPI « Agglomération Rochelaise », à réaliser l'ensemble des actions du PAPI relatives à la commune, ainsi qu'à la mise en œuvre des moyens nécessaires à la pérennisation des dispositifs de protection ;

**CONSIDERANT** le dépôt du projet de PAPI Complet « Agglomération Rochelaise » en Préfecture de la Charente-Maritime le 28 Septembre 2012 ;

**CONSIDERANT** l'avis favorable au PAPI Complet « Agglomération Rochelaise » de la Commission Mixte Inondation du 19 Décembre 2012.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de la labellisation du PAPI « Agglomération Rochelaise » par la Commission Mixte Inondation le 19 Décembre 2012. Sa mise en œuvre passe par l'établissement d'une convention entre les partenaires financiers du PAPI à savoir l'Etat, le Département, la Région Poitou-Charentes, la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et les 8 Communes du PAPI. Cette convention rappelle le contenu du programme, sa durée, les maîtrises d'ouvrages, les modalités de financement et les clés de répartition des dépenses prévisionnelles.

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que la participation prévisionnelle de la Commune est de 9 978€ HT pour les opérations de l'Axe 1 à 6 du PAPI (Actions de Prévision/Prévention) et de 160 000€ HT pour les opérations de l'axe 7 « Travaux - Ouvrages de protection ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- s'engage à participer à la réalisation de l'ensemble des actions du PAPI pour un montant prévisionnel de 169 978€ HT,
- valide le contenu de la Convention Cadre relative au PAPI « Agglomération Rochelaise »,
- autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la Convention Cadre du PAPI « Agglomération Rochelaise ».

### **2013 – 15/03 - Camping municipal – contrat de gestion 2013**

Vu l'arrêté du préfet du 27 décembre 2012 prescrivant l'établissement d'un Plan de Préventions des risques littoraux sur le territoire de la commune,

Vu l'élaboration du PAPI Nord Aunis,

Vu la consultation lancée le 7 janvier 2013,

Considérant que la saison 2012 a permis de d'accueillir près de 1.000 clients,



Considérant la volonté renouvelée par la municipalité d'offrir à des familles parfois modestes un équipement adapté pour y passer quelques jours de vacances,

Monsieur le Maire propose de poursuivre la stratégie de prudence sur le développement du camping et de maintenir la gestion de la saison 2013 sur la base d'un contrat précaire sous la forme d'une régie intéressée, selon les mêmes termes que précédemment.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents liés à ce contrat de gestion.

### **2013 – 16/03 – Rythmes scolaires : avis de la commune**

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Vu la réunion d'information et d'échanges organisée le 30 janvier 2013 en Préfecture,

Vu les résultats de « l'enquête familles » du 15 février au 4 mars,

Considérant les conclusions des réunions de la commission municipale « Enfance Jeunesse » (20 février et 18 mars), de la réunion extra-municipale réunissant les élus, les directeurs des deux écoles, les représentants des parents d'élèves, le SIVU et l'ALSH du 29 janvier 2013, des conseils d'écoles (12, 14 et 25 mars 2013), des propositions formulées par les associations,

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires.

Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre réglementaire de cette réforme dans le premier degré qui entre en vigueur à la rentrée 2013. Le décret prévoit :

- un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours,
- la poursuite de 2 objectifs : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous,
- l'organisation du temps scolaire et le redéploiement des heures d'enseignement : pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant,
- la règle commune suivante : 24 heures d'enseignement, comme aujourd'hui, mais sur 9 demi-journées + les heures d'enseignement sont réparties les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin à raison de 5h30 maximum pour une journée + 3h30 maximum pour une demi-journée + la pause méridienne ne peut être inférieure à 1h30.

Monsieur le Maire expose la proposition de la commune d'Esnandes d'organiser la journée éducative en fonction des attentes et des besoins des familles et surtout dans l'intérêt de l'enfant.

Après présentation, le Conseil Municipal émet l'avis suivant : un non report de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 associé aux conditions suivantes :

- Pouvoir bénéficier de l'assouplissement des taux et des normes d'encadrement concernant les accueils périscolaires organisés dans le cadre d'un Accueil de Loisirs,
- La non-modification de la règle des accompagnements financiers de la CAF 17 (Prestation de Service Ordinaire) dans le cadre des activités des Accueils de Loisirs sur le temps périscolaire,
- L'éligibilité de la commune d'Esnandes au fond d'amorçage tel que prévu dans le projet de loi de la refondation de l'école (article 47).

### **2013 – 17/03 – Dispositif « Duflot » : avis de la commune**

Vu la loi Duflot adoptée le 18 décembre 2012,

Vu le volet investissement locatif (défiscalisation duflot) faisant parti d'un plus grand ensemble de nouvelles mesures pour le logement,

Considérant que la loi duflot 2013 sera applicable aux acquisitions réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et le 31 décembre 2016,

Considérant que les villes éligibles seront limitées aux zones A, A bis et B1 et à la zone B2 sur agrément,

Considérant que la commune d'Esnandes est classée en zone B2,

Considérant que, pour demeurer éligible après le 30 juin 2013, la commune doit obtenir l'agrément du Préfet de Région, après avis du CRH,

Considérant que la CDA de La Rochelle porte un Scot et un PLH qui ont pour objectif de favoriser la construction de logements en favorisant la mixité sociale et générationnelle sur l'ensemble de son territoire,

Après en avoir délibéré,

La commune d'Esnandes, compte tenu de son évolution démographique et du contexte locatif sur ce secteur, demande à la Communauté d'agglomération de La Rochelle de porter les demandes d'agrément pour l'ensemble des communes concernées sur le territoire, dans les délais prescrits dans le cadre de la loi de finances 2013.

### **Questions diverses :**

Monsieur le Maire fait lecture de la lettre de Madame Sylvia PINEL, Ministre du Commerce, de l'artisanat et du tourisme concernant les démarches effectuées suite à la décision du LCL d'enlever le distributeur automatique de billets début Janvier 2013.

Pour ce qui concerne le projet de « Centre Bourg », le cabinet CREHAM qui assiste la commune dans le montage de cette opération, affine les projections financières et soumettra un plan de financement des différentes phases dans les prochains jours. Monsieur le Maire insiste sur la nature même de ce projet de création d'un vrai centre bourg avec une place centrale autour de laquelle seront implantés de l'habitat, des services, des activités et des commerces de proximité. Ce projet reste dimensionné pour une population de 2.500 habitants voire peut être 3.500 habitants dans les 10 prochaines années.

Concernant les questions liées au littoral, Monsieur le Maire confirme que Madame la Préfète organise une réunion publique le mercredi 3 avril à 19 heures sur les questions liées au PPRN (Salle Jean Audineau). Pour ce qui est du PAPI Nord Aunis, les repères de laisse ont été achetés pour une pose dans les meilleurs délais. Quant aux études menées par le Conseil Général, elles sont toujours en cours.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier de l'association du littoral esnandais qui invite les élus à se joindre à eux pour une manifestation le 8 mai prochain. Monsieur le Maire propose de suspendre la séance pour pouvoir échanger avec les membres de l'association présents dans la salle.

Suspension de séance à 22h45/Reprise de la séance à 23h15.

Monsieur Fabrice Brisson détaille les différents travaux sur les voiries : les travaux de surélévation de la RD 106 débuteront le 15 avril. Durant les 3 semaines de travaux, la route sera barrée. La circulation avenue de la république sera ralentie par des panneaux « stop », l'entrée dans Esnandes (côté Charron) sera rétrécie par du marquage visuel, un feu sera implanté à la sortie du parking Michel Crépeau, rue de l'Océan.

Madame Françoise Guigard se réjouit des inscriptions nouvelles à la bibliothèque municipale depuis la réouverture début Mars dans les locaux à proximité de l'école élémentaire. Les deux dernières manifestations : le printemps de poètes à la Maison de la Baie de l'Aiguillon et la soirée irlandaise Salle Jean Audineau ont connu un vif succès. Espérons qu'il en sera de même pour la journée du Développement durable le 3 avril et le repas des aînés le 7 Avril.

Séance levée à 23h25